TRESOR 35

la cgt

L'ESPRIT DE CONQUETE

==

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.
Tel : 02 99 79 80 74 Internet : www.tresor.cgt.fr/35 E-Mail : cgt.035@cp.finances.gouv.fr

ωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωωω

SPECIAL NOTATION

Nous sommes entrés dans la période de notation annuelle.

Depuis la réforme nous ne cessons de mettre en garde et d'appeler à la vigilance, concernant la note chiffrée. De nouveau cette année nous attirons votre attention, car celle ci a une incidence déterminante sur les passages de grade.

Les élus en CAP locales sont appelés à se prononcer le 20 mars sur les tableaux d'avancement :

- d'Agent d'Administration du Trésor Public à Agent d'Administration Principal de 2ème classe.
- d'Agent d'Administration Principal de 2ème classe à Agent de Recouvrement Principal de 1ère classe.
- de Contrôleur 2ème classe à Contrôleur 1ère classe.

(Une nouvelle CAP sera appelée très prochainement à se prononcer pour les passages à Contrôleur Principal, la CP n'a pas été en mesure de constituer les listes).

Les notes des 2 dernières années sont primordiales. Nous allons prendre l'exemple du passage à ARP1.

120 agents ont vocation mais seulement 34 devraient être proposés à la CAP centrale.

Seraient retenus 7 agents non retenus précédemment et arrivés au 10ème échelon.

Ensuite « le tri » se ferait au sein des 51 agents de 9ème échelon, pour n'en conserver que 24.

En 2004, tous ces agents avaient obtenu la note de 19. En conséquence le tri se fait sur l'addition des notes de 2005 et 2006.
Le premier agent à en bénéficier a une ancienneté dans l'échelon du 17/05/2006 et noté 2 fois + 0,06 (soit +0,12).
Ensuite viennent 7 agents avec les notes +0,06 et +0,02 ou inversement (soit +0 ,08) et une ancienneté comprise entre le 25/02/2006 et le 26/02/2007.
Puis 4 agents avec les notes +0,06 et +0,01 (soit +0,07) et une ancienneté comprise entre le 15/07/206 et le 16/02/2007.
Puis 8 agents avec les notes +0,00 et +0,06 (soit +0,06) et une ancienneté comprise entre le 16/08/2004 et le 01/11/2006.
Puis 3 agents avec les notes +0,02 et +0,02 (soit +0,04) et une ancienneté comprise entre le 05/05/2005 et le 16/12/2005.
Puis 1 agents avec les notes +0,02 et +0,01 (soit +0,03) et une ancienneté du 16/06/2005.
Puis 3 agents avec les notes +0,00 et +0,02 (soit +0,02) et une ancienneté comprise entre le 01/08/2003 et le 01/12/2003.

Dans cet exemple, **du simple fait de la note, certains agents auront attendu jusqu'à 3 ans et 7 mois de plus que leurs collègues** sachant que d'autres agents avec une ancienneté de 2003 et 2004 sont laissés sur le bord du chemin et **devront encore attendre au moins 1 an.**

Autre exemple pour le passage à C1, (12 retenus sur 43 ayant vocation) vous passez avec une ancienneté dans le 10ème échelon du 21/10/2006 et un cumul de (+0,06) et vous attendez avec une ancienneté du 01/10/2004 et un cumul de (+0,00), soit 2 ans de plus et devrez encore attendre au minimum un an.

Le fait de ne pas obtenir suffisamment de notes positives peut donc bloquer le changement de grade plusieurs années.

**Soyez donc particulièrement attentif à votre notation et réclamez le +0,06
c'est cette note qui décide fondamentalement. Il vaut mieux un +0,06 que 2 fois +0,02.**

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER POUR DES CONSEILS